Jean-Maurice MAJOU AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Rennes
4, rue du Coëdo
56550 LOCOAL-MENDON
Tél. : 02 97 24 52 12
Port. : 06 08 41 46 54
06 87 68 30 73
Fax : 02 97 24 52 67
E-mail : jean-maurice.majou@wanadoo.fr

ASSOCIATION LES GLYCINES

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels au 31 décembre 2023

10 juin 2024

Ce rapport contient 29 pages

ASSOCIATION LES GLYCINES

Siège social : 1, Avenue de l'Abbé AUBRET 85660 SAINT-PHILBERT DE BOUAINE

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels au 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES GLYCINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Locoal-Mendon,
Le 10 juin 2024

Pour la SASU JEAN-MAURICE MAJOU AUDIT
Commissaire aux Comptes

Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du	[illegible] Valeur nette	[illegible] Valeur nette	Variation N / N-1 en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		2 991,94	5 916,13	-2 974,19	-49,43
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		1 248 191,43	1 360 530,30	-112 338,87	-8,26
Installations techn., matériel et outil. ind.		117 896,12	121 943,62	-4 047,50	-3,32
Immobilisations corporelles en cours		8 938,00	6 156,00	2 782,00	45,19
Avances et acomptes			12 852,36	-12 852,36	-100,00
Autres		132 509,32	81 979,41	50 529,91	61,64
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières (2)					
Participations et créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés		515,28	508,16	9,12	1,80
Prêts					
Autres		4 206,16	4 206,16		
TOTAL (I)		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		48 594,37	66 527,80	-17 933,43	-26,96
Autres		92 462,55	21 122,09	71 340,46	337,75
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		636 646,33	692 137,48	-55 491,15	-0,02
Charges constatées d'avance (3)		4 046,21	3 754,51	291,70	7,77
TOTAL (II)		781 749,46	785 541,88	-3 792,42	-0,23
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Première situation nette établie	**370 245,25**	**370 245,25**		
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	60 979,61	60 979,61		
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	517 938,36	517 938,36		
Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée				
Excédents et réserves affectés à l'investissement				
Excédents affectés à la couv. du BFR (nts. de trésorerie)				
Réserves de compensation déficits et chg. d'amort.				
Autres				
Report à nouveau (1)	199 271,19	173 881,31	25 389,88	14,60
Dont report à nx des act. SMS sous gestion contrôlée		*183 844,76*	*-183 844,76*	*-100,00*
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 928,72	25 389,88	-31 318,60	-123,35
Dont résultat de l'exercice activités SMS sous gestion contrôlée	*-20 949,86*	*15 010,26*	*-35 960,12*	*-239,57*
Situation nette (sous total)	*1 142 505,69*	*1 148 434,41*	*-5 928,72*	*-0,52*
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	221 014,80	193 779,72	27 235,08	14,05
Provisions réglementées	1 885,00	1 885,00		
TOTAL (I)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	101 322,00	116 386,00	-15 064,00	-12,94
TOTAL (II)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES (3)				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit (2)	463 097,49	573 013,14	-109 915,65	-19,18
Emprunts et dettes financières diverses (3)	120 511,09	102 973,21	17 535,88	17,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	75 348,55	82 830,92	-7 482,37	-9,03
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	171 313,09	154 543,99	16 769,10	10,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (5)		3 783,63	-3 783,63	-100,00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(1) Dont compte 1061 : résultats sous contrôle de tiers financeurs
(1) Dont compte 1081 : résultats sous contrôle de tiers financeurs
(2) Dont emprunts bancaires courants et découverts assimilés des banques
(3) En participation : montants versés par les associés et leur entreprise dans l'Etab.
(4) Dont à moins d'un an [illegible]
(4) Dont à moins d'un an [illegible]
(5) Dont dettes des impôts précédé.

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales		
Prestations de services	20 533,63	19 582,90
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales	8 564,29	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Contributions financ. des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	2 096 265,03	2 061 673,23
Versements des fondateurs au consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	84 828,31	94 259,10
Utilisations des fonds dédiés	22 900,00	6 354,00
Autres produits	124,76	1 035,09
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 233 216,02	2 182 904,32
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	635 802,22	563 682,56
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	97 101,23	86 356,26
Salaires et traitements	974 516,08	930 454,36
Charges sociales	366 163,78	315 577,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	171 176,37	170 541,42
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	7 836,00	94 830,00
Autres charges	5 634,64	2 972,16
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 258 230,32	2 164 414,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-25 014,30	18 490,08
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 630,74	3 848,82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	6 630,74	3 848,82

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 289,35	11 083,96
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	15 289,35	11 083,96
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 458,81	4 231,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 841,20	6 610,76
Sur opérations en capital	20 048,72	14 909,31
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	21 889,92	21 520,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 085,73	5 195,08
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	13 085,73	5 195,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	8 804,19	16 324,99
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 060,00	190,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 281 714,68	2 298 271,11
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 287 661,60	2 296 881,11
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 946,92	1 389,88
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	-20 949,86	15 010,26

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Annexe

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 2 296 997,71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -5 928,72 Euros

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

CNR de 7 836 €. Notons sur l'exercice l'encaissement d'un Crédit Non Reconductible attribué en vue de la réalisation particulière d'une action.
Le compte 194102 concerne le solde restant à utiliser du Crédit non reconductible (solde restant de 7 836 € au 31.12.2023).
Le compte 194101 concerne le solde restant à utiliser du Crédit non reconductible N-1 (solde restant de 65 576 € au 31.12.2023).

Convention entre l'Association les Glycines et La Congrégation des Filles du Coeur de Marie

Mise en place d'une convention de partenariat entre l'Association Les Glycines et la Congrégation des Filles du Coeur de Marie en date du 21 Janvier 2020.
Personnes concernées : religieuses membres du Conseil d'Administration de l'Association les Glycines et de la Congrégation (Soeur Claire-Monique GIRARD, Soeur Elisabeth LE OUIGUOU, Soeur Sophie VIAUD).
La congrégation occupe une partie des locaux qu'elle met à disposition de l'Association Les Glycines dans le cadre de son activité d'EHPAD.
La congrégation a pris l'engagement de verser à l'association des charges mensuelles de 200 € pour couvrir les dépenses d'eau, d'électricité, d'assainissement, de gaz, d'assurance et de maintenance.
L'association facture un forfait de repas journalier. Il a été facturé 9450.20 € à la congrégation pour 2023.

Convention conclue avec l'Association MOSAR

Personne concernée : Mme Chantal GABORIEAU Présidente de l'Association Les Glycines

Une convention a été signée le 1er Septembre 2020 dans le cadre d'une mutualisation de moyens entre 4 associations et a pour but de répartir la fonction de direction sur les 4 structures et ce suite aux départs non remplacés de deux des quatres directeurs en place

Pour les Glycines et dans la continuité de cette convention entre MOSAR et Les Glycines :

Mise à disposition de Mr Delmas, directeur général salarié de la structure MOSAR,

Mise à disposition du Madame Emilie Planchais, directrice générale déléguée salariée de la structure MOSAR.

Mise à disposition de M. Combeau Anthony comptable salarié de la structure MOSAR

Facturation MOSAR à l'association Les Glycines au titre de l'année 2023 : 71 53[illegible]

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

L'Association Les Glycines est une structure à but non lucratif qui a pour objet :

- la fondation et le fonctionnement d'établissements pour l'hébergement des personnes âgées,
- la gestion de la Maison de Retraite des Glycines située à Saint Philbert De Bouaine. et plus généralement de contribuer au développement des activités de la Maison de retraite à condition de ne pas modifier le caractère non lucratif de l'Association.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Association héberge des personnes âgées de manière permanente ou temporaire, propose et dispense des soins médicaux et paramédicaux, une aide à la vie quotidienne, des actions de prévention et d'éducation pour les résidents

La Maison de Retraite propose également des activités aux peronnes hébergées en fonction des souhaits et capacité de chaque personne.

La structure travaille en collaboration et sous tutelle du Conseil Départemental de La Vendée et de l'Agence Régionale de Santé.

Les moyens mis en oeuvre :

Les Résidents sont accueillies dans un bâtiment adapté à l'activité situé 1 Avenue de L'Abbé Aubret à Saint Philbert de Bouaine.

La structure dispose de moyens humains et médicaux pour remplir sa mission : aides soignantes, infirmiers, aides médico-psychologiques, service d'entretien, service de restauration, service administration et de direction.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	20 à 33 ans ans
Agencement et aménagement des constructions	5 à 15 ans ans
. Matériels et outillages	3 à 15 ans
. Mat. de bureau, informatique	3 à 10 ans
. Mobilier	5 à 10 ans
. Matériel de transport	5 à 10 ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les plus-values de cession des immobilisations

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Les provisons réglementées figurant au bilan comprennent :
- les provisions pour renouvellement des immobilisations,
- les amortissements dérogatoires,
- la réserve des plus values de cession d'actifs immobilisés

Les plus-values de cession neutralisées comptablement sont constatées au crédit de la réserve sur les plus-values nets d'actif Aucune provision supplémentaire n' a été constatée sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	16 278		
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui		3 744 069		
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		356 054		23 304
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		229 519		49 012
Autres immos corporelles	Matériel de transport		19 320		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		131 885		28 232
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		6 156		2 782
	Avances et acomptes		12 852		-12 852
		TOTAL	4 499 855		90 477
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		506		9
	Prêts et autres immobilisations financières		4 206		
		TOTAL	4 712		9
		TOTAL GENERAL	4 520 845		90 486

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin.	Réévaluation ROAN/V. brute d'origine
	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			16 278	
	Terrains					
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui				3 744 069	
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				379 357	
	Inst. gal. agen. amé. divers				278 531	
Autres immos corporelles	Matériel de transport				19 320	
	Mat. bureau, inform., mobilier				160 116	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours				8 938	
	Avances et acomptes					
		TOTAL			4 590 332	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				515	
	Prêts & autres immob. financières				4 206	
		TOTAL			4 721	
		TOTAL GENERAL			4 611 331	

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions sorties, fin de location et remploi	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		10 362	2 924		13 286
	TOTAL	10 362	2 924		13 286
Terrains					
	Sur sol propre	36 308	36 308		
Constructions	Sur sol d'autrui	2 347 231	148 647		2 495 878
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		234 110	27 351		261 461
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. aménag.	164 433	16 939		181 372
	Matériel de transport	19 320			19 320
	Mat. bureau et informatiq., mob.	114 991	9 774		124 765
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	2 916 393	166 404		3 082 797
	TOTAL GENERAL	2 926 755	169 328		3 096 083

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mont. tot des amorts. fin de l'exercice
	Différence de durée	Mode dégressif	Autres. Total enregistrés	Différence de durée	Mode dégressif	Autres. Total enregistrés	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
LOCAT.- Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. générales et aménag.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. IMMO. CORP. Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
Total général non ventilé							

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice imputées	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 206		4 206
Clients douteux ou litigieux	4 279	4 279	
Autres créances clients	46 757	46 752	
Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
Personnel et comptes rattachés	3 925	3 925	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 015	24 015	
Impôts sur les bénéfices			
Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	64 523	64 523	
Charges constatées d'avance	4 046	4 046	
TOTAUX	151 761	147 556	4 206

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 046
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 046

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	85 895
Disponibilités	
TOTAL	85 895

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	370 245,25				370 245,25
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	60 979,61				60 979,61
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	517 938,36	-59 470,81			517 938,36
Autres réserves		59 470,81			
Report à nouveau	173 881,31	25 389,88			199 271,19
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	*183 844,76*	*-183 844,76*			
Excédent ou déficit de l'exercice	25 389,88	2 275 648,27	2 306 966,87		-5 928,72
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	*15 010,26*	*-20 949,86*	*15 010,26*		*-20 949,86*
Subventions d'investissement	193 779,77	252 219,53	224 984,45		221 014,80
Provisions réglementées	1 885,00				1 885,00
TOTAUX	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITÉ

Le résultat comptable Cilobal de l'association s'élève à - 5928.72 € au 31/12/2023.

Il se décompose en résultat sous gestion propre et résultat sous gestion contrôlée pour la part liée à l'activité de l'EPHAD.

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	-5 928,72	25 389,88
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	-5 928,72	25 389,88
Dont résultat effectif sous gestion propre	15 021,14	10 379,62
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-20 949,86	15 010,26

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Coût remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
TOTAL									

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Intitulé des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode (cf. à l'ANC 2018-06)	Impact du changement de méthode (cf. à l'ANC 2018-06)	Montant global après changement de méthode (cf. à l'ANC 2018-06)		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
CREDIT NON RECONDUCTIBLE ARS	27 910,00		27 910,00					27 910,00	
CNR accordé avec CPOM	88 476,00		88 476,00		22 900,00			65 576,00	
CNR 2023	7 836,00		7 836,00					7 836,00	
TOTAL	124 222,00		124 222,00		22 900,00			101 322,00	

ENGAGEMENTS À REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Engagements	Exercice N	Exercice N+1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	7 836,00	94 830,00
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	7 836,00	94 830,00

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode 64 à TAMC 2018-06	Impact du changement de méthode 64 à TAMC 2018-06	Montant global après changement de méthode 64 à TAMC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables						
subvention cellule refroidissement			4 000,00			4 000,00
subvention PASA			70 842,00			70 842,00
subvention travaux réhabilitation			323 873,45			323 873,45
Autres subventions			47 283,80			47 283,80
TOTAL			445 999,25			445 999,25
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables						
subvention cellule refroidissement			1 238,10	571,43		1 809,53
subvention PASA			32 764,43	3 542,10		36 306,53
Subvention réhabilitation			170 933,21	10 795,78		181 728,99
Autres subventions				5 139,41		5 139,41
TOTAL			204 935,74	20 048,72		224 984,46

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	463 097	103 054	280 849	79 194
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		120 511	5 000	25 000	90 511
Fournisseurs & comptes rattachés		75 349	75 349		
Personnel & comptes rattachés		63 584	63 584		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		81 038	81 038		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	1 060	1 060		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	25 631	25 631		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de litr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	830 170	354 717	305 849	169 704

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 637
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 191
Dettes fiscales et sociales	106 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	138 683

ENGAGEMENTS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 73 479,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,75 %
Table de mortalité	Table INSEE 2016-2018 (système
Départ volontaire à	64 ans

Taux de Turn Over : FAIBLE.
Taux évolution salaires : 2 %

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Engagements	Filiales	Participations	Autres engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bail						
Contrats de locations financement						
Engagement Retraite	73 479					73 479
TOTAL (1)	73 479					73 479
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	73 479					73 479

ENGAGEMENTS REÇUS

Le Conseil Général de la Vendée et la Mairie de Saint Philbert de Bouaine se sont portés caution solidaire pour les emprunts contractés par l'association nécessaires au financement de l'extension et de la réhabilitation de l'ensemble immobilier occupé par la maison de retraite.

ENGAGEMENTS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société	330 121					330 121
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL	330 121					330 121

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

LES EFFECTIFS

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du bureau de l'association ne sont pas rémunérés.

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

LES EFFECTIFS

PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION LES GLYCINES

L' Association MOSAR créée en 2019, ayant pour but la mise en place d'une plateforme de coopération entre 4 associations, a facturé en 2023 à l'Association Les Glycines 71535,68€ pour la mise à disposition de Mr Dalmas, de M. Combeau et de Mme Planchais afin d'assurer le rôle de comptabilité et de direction de la structure.

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	24,60	28,90
Ingénieurs et cadres		0,40
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	24,60	28,50
Ouvriers		

COMMENTAIRE

ASSOC LES GLYCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Répartition des produits de tarification :

- Dotation globale versée par l'ARS :	822 144 €
- Prix de journée et dépendance (Conseils Généraux)	1 066 009 €
- Participation des résidents :	99 971 €
	1 988 125 €

Ventilation du résultat

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

- Résultat global :	5 928.72 €
- Résultat Gestion Controlée	-20 949.86 €
- Résultat Gestion Propre	15 021.14 €

Contributions volontaires

A défaut de renseignements fiables, l'entité n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.Celles-ci concernent essentiellement les heures de bénévolat réalisés par les élus dans les instances
Ces contributions ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité